

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUELLE PILOTE 2019

Garantie

Elle permet le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès aux ayant droits de la victime ou un capital maximum de 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle avec une franchise relative de 10 % et une garantie frais médicaux suite à accident à hauteur de 2 500 € franchise de 38 €

Je souhaite souscrire la garantie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Circuit : *Chambley ou Dijon*

Date du roulage :

Cotisation de 15 € TTC la journée.

Fait le :

Signature

Votre garantie d'assurance N° IA 0809.334 est placée par l'intermédiaire de la société FMA Assurances auprès de la Cie Albingia société anonyme au capital de 34 708 448,02 euros Entreprise régie par le code des assurances dont le siège social est situé 109/111 rue Victor Hugo -92532 Levallois Perret